

Objet : Intégration des structures associatives dans le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles.

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que le processus d'intégration des Chartes Intercommunales - Orb & Vernazobres, Thongue-Libron-Peyne, Pays d'Orb, Minervoises - et de l'Association de Préfiguration du Pays est en cours : ces différentes structures ont tenu, courant novembre, une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de leur mise en dissolution.

Il rappelle que le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Pons/Somail/Caroux/Espinouse, autre structure à intégrer au Syndicat Mixte, ne prononcera sa dissolution qu'en 2006, les personnels hors activité «Petite Enfance» rejoignant le Syndicat Mixte de Pays dans le cadre de mutations, dès janvier 2006.

Conformément aux modalités arrêtées lors d'un précédent Comité Syndical, un procès-verbal de transmission et un protocole de transfert des personnels ont été transmis, pour ratification, à chacune des associations, prévoyant les conditions de reprise par le Syndicat Mixte des moyens humains, matériels, techniques et financiers desdites structures.

Etant précisé que :

- Le Comité Syndical s'est déjà prononcé favorablement sur le principe de l'intégration de ces structures, lors de sa séance du 19 septembre dernier
- chacune de ces associations s'est prononcée favorablement sur sa dissolution et son intégration au Syndicat Mixte de Pays,

Monsieur le Président demande donc maintenant, sur la base des documents qui ont été retournés, d'agréer les termes et conditions du transfert et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical agréé favorablement les termes et conditions du transfert et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 19 décembre 2005
--